

Jean-Pierre Barbier, Président du Conseil Départemental de l'Isère

Rentrée scolaire 4 Septembre 2017

La rentrée scolaire 2017-2018 dans les collèges de l'Isère

La rentrée en chiffres

La modernisation des collèges

La modernisation des équipements sportifs

La diversification de l'offre sportive

La restauration dans les collèges

Le collège numérique

Les actions éducatives

Le transport scolaire

Le Pack rentrée

L'évolution de la carte scolaire

L'ouverture des collèges en dehors du temps scolaire

Des moyens humains et financiers pour l'éducation

La rentrée en chiffres

96 collèges publics et 23 collèges privés.

52 000 élèves * environ (dont près de 1300 élèves dans 22 Segpa**, 300 élèves dans 36 Ulis***)

76 millions d'euros pour l'éducation, (investissement : 50 M€, fonctionnement : 26 M€), en augmentation de 3%.

36 millions pour la restauration scolaire

100 millions d'euros pour le transport scolaire (40 300 abonnements, 75 % d'inscriptions en ligne)

37 000 repas servis chaque jour, avec 25 % de produits locaux et 18% de produits biologiques

12 500 familles aidées financièrement

657 actions éducatives

34 "Agendas 21" de collège

14.000 ordinateurs

(*) Ces données seront actualisées dans la semaine de rentrée

(**) SEGPA : section d'enseignement général et professionnel adapté (***) ULIS : unités locales d'inclusions

La modernisation des collèges

Dans un contexte économique encore contraint, le Département a non seulement souhaité poursuivre ses investissements pour réhabiliter et moderniser les collèges, mais s'est également engagé sur un plan pluriannuel de réhabilitation et de construction de 221 M€ qui permettra, entre 2016 et 2021 de terminer 11 chantiers en cours (32 M€), de lancer 31 chantiers de réhabilitation et/ou de construction (129 M€) et d'assurer la maintenance de tous les collèges isérois (60 M€). Parmi ces construction et rénovations :

A Voiron, la cuisine mutualisée (3 M€) est opérationnelle à cette rentrée 2017.

A Saint-Jean de Bournay, la dernière phase de la rénovation du collège (11 M€) est terminée. Après 5 phases de travaux, le collège entièrement rénové est mis en service pour cette rentrée scolaire.

A Saint Marcellin, la modernisation du bâtiment SEGPA intégrée dans le programme de modernisation du collège Le Savouret (7,65 M€) a été réalisée. Ce nouveau bâtiment est mis en service pour cette rentrée scolaire.

A Corenc, la rénovation du collège Jules Flandrin (10,3 M€) démarrera en septembre. Une partie du collège sera transférée dans un collège provisoire installé cet été.

De nombreuses opérations verront leurs travaux commencer en 2018 :

A Domène, la rénovation du collège Moulinière (10,3M€) démarrera en janvier 2018 avec une livraison prévue en décembre 2019.

A Champier, la construction du nouveau collège (20M€) démarrera en décembre 2018 et ouvrira ses portes à la rentrée 2020.

A Beaurepaire, la rénovation de la ½ pension (1,2M€) démarrera au cours de l'été 2018 pour une mise en service à la rentrée de septembre 2019.

A Vinay, la rénovation du collège Joseph Chassigneux (6,2M€) démarrera en décembre 2018 avec une livraison prévue fin 2019.

A Monestier de Clermont, le collège Marcel Cuynat (6M€) démarrera en juillet 2018 avec une livraison prévue en novembre 2019

La rénovation partielle de 8 collèges démarreront en novembre 2018 avec une livraison prévue au plus tard à l'été 2020 de collège seront lancées en 2017 pour un montant global de 19,8M€ : **Voreppe, Saint Laurent du Pont, Crémieu, Vienne, Vif, Le Grand Lemps, Morestel, Pontcharra.**

D'autres enfin seront en phase « études » :

3 rénovations partielles (9,1M€) seront à l'étude en 2018 afin que les travaux puissent démarrer au début de l'année 2019 : **Saint Siméon de Bressieux, Saint Jean de Soudain et L'Isle d'Abeau**

A Heyrieux, la rénovation complète du collège Jacques Prévert (13M€) sera livrée pour la fin 2020.

Le programme important d'investissement dans lequel le Département s'est engagé dans le cadre de sa politique éducative vise un double objectif : mettre à disposition de la communauté éducative des bâtiments scolaires modernes, sûrs et adaptés aux besoins pédagogiques et à la vie scolaire et soutenir l'activité des entreprises et relancer l'économie iséroise. Certaines des opérations qui seront réalisées d'ici 2021 bénéficient en effet des crédits du plan de relance voté par l'Assemblée départementale en avril 2015 pour un montant de 100 M€.

La modernisation des équipements sportifs

A La Motte d'Aveillans, la construction du gymnase (3,25 M€) se poursuit et s'achèvera en octobre 2017 pour une mise en service à la rentrée de novembre 2017.

A Morestel, la construction du gymnase (2,5M€) démarrera à l'été 2018 pour une mise en service prévue pour la rentrée de septembre 2019.

En complément des investissements ci-dessus et pour permettre la bonne réalisation des programmes d'éducation physique et sportive des collégiens isérois, ce sont 1,100 million d'euros qui sont versés aux collectivités locales pour les aider à la construction ou la rénovation de bâtiments sportifs utilisables par les collégiens.

La diversification de l'offre sportive

Afin de permettre la pratique de la natation, notamment dans le cadre du savoir nager pour les collégiens, le Département a mis en place un plan piscine destiné à réaliser, d'ici 2021, 6 nouvelles piscines couvertes pour l'Isère.

Sur la base d'un référentiel optimisé pour l'enseignement de la natation mais également sur la maîtrise de l'investissement et du fonctionnement, les collectivités peuvent bénéficier d'un accompagnement sur leur projet de piscine. 3 projets sont déjà identifiés : Morestel, Pontcharra et Saint-Egrève.

Dans le cadre de son schéma départemental des sports de nature, le Département a développé une politique dédiée aux sports de nature avec la mise en place d'activités ouvertes à tous et participe ainsi à une offre diversifiée en direction des collégiens.

En 2017, 7 nouveaux parcours permanents de course d'orientation ont été mis en service sur les communes de Allevard, Saint-Jean-d'Avelanne, Sassenage, Varcès-Allières-et-Risset, Montalieu-Vercieu, Saint-Martin d'Hères (campus) et Tullins.

Ainsi, l'Isère compte à ce jour 17 parcours permanents de course d'orientation accessibles aux collégiens et au grand public.

Le Département accompagne aussi la gestion et l'aménagement de sites d'escalade pour la pratique des collégiens. En 2017, 3 nouveaux sites seront aménagés (Mens, La Motte d'Aveillans et Saint-Agnès). 24 sites sont ainsi aménagés et entretenus avec le soutien du Département par la Fédération française de la Montagne et de l'Escalade.

La restauration scolaire

Chaque jour, le Département sert 37 000 repas aux collégiens isérois.

Le budget annuel de la restauration est de 36 M€.

Des repas de qualité

Les 7 cuisines mutualisées d'Echirolles, Saint-Egrève, l'Isle d'Abeau, Seyssuel, Chatte, Pont de Chérury et La Tour du Pin, qui ont desservi 57 collèges durant l'année scolaire 2016-2017, ont permis d'améliorer encore la qualité des repas :

- **une restauration plus sûre**, grâce à une meilleure professionnalisation des équipes et à des équipements performants qui permettent d'améliorer la qualité sanitaire et nutritionnelle des repas ;

- **une restauration plus locale**, grâce aux contrats conclus avec les agriculteurs isérois qui fournissent d'ores et déjà un quart des denrées ;

- **une restauration plus bio**, qui utilise 18 % de produits bio locaux, et notamment des fruits et légumes de saison, fromages, yaourts et volailles ;

- **une restauration certifiée pour sa qualité**, Ecocert a déjà accordé le label « restauration collective » à toutes cuisines mutualisées ainsi qu'aux cuisines des collèges de Monestier de Clermont et de Montalieu Vercieu. Celui-ci atteste notamment de l'utilisation de produits bio et locaux, le respect de la qualité et de l'équilibre nutritionnel des repas et la prise en compte de la gestion environnementale de la cuisine.

Des repas accessibles à tous

Les collégiens ne paient qu'une partie du coût de leur repas : 3.80 € pour le tarif de base sur un coût de revient de 7.12 € soit 53% de ce coût.

12 500 bénéficient de l'aide à la restauration permettant notamment aux familles les plus modestes de ne payer que 34 % du coût du repas.

Les collèges à la pointe de l'innovation et du numérique

Soucieux d'accélérer et d'adapter le développement du numérique dans les collèges, le Département de l'Isère a décidé de s'engager dans le Plan numérique pour l'Education en accompagnant 33 collèges publics et 2 collèges privés dans le cadre de l'appel à projet « Collèges Numériques et innovation pédagogique » lancé par le Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche en novembre 2015.

Ce Plan numérique pour l'éducation vise à :

- mettre le numérique au service de la réussite des élèves et de la réduction des inégalités
- poser les bases de la citoyenneté numérique dans un monde devenu hyper connecté
- adapter les équipements à une pédagogie basée sur des solutions innovantes
- améliorer l'attractivité des collèges en modernisant leurs équipements et leurs infrastructures informatiques, par le maillage des établissements en wifi, ainsi que leur raccordement aux réseaux internet à Très Haut Débit

Depuis la fin d'année 2016, les collégiens du niveau 5ème sont équipés d'une tablette numérique. Les établissements concernés sont également raccordés prioritairement au Très Haut Débit, et bénéficient d'une couverture wifi de leurs locaux.

Pour cette opération, le Département bénéficie d'un co-financement de l'Etat pour l'acquisition des tablettes numériques. Quant aux infrastructures réseau (wifi et accès THD), elles sont entièrement financées par la collectivité départementale.

De son côté, l'Académie s'est engagée à former et accompagner les équipes enseignantes dans la prise en main de ces nouveaux outils et l'évolution de leurs pratiques pédagogiques. Le ministère mettra également à disposition des collèges un portail de contenus qui pourra être exploité sur les tablettes.

Le partenariat entre l'Académie et le Département est formalisé par une convention.

- Collèges publics retenus au Plan numérique :

Flavius Vaussenat	Allevard
Jacques Brel	Beaurepaire
Pré Bénit	Bourgoin Jallieu
Salvador Allende	Bourgoin Jallieu
Olympe de Gouges	Chatte
Jules Flandrin	Corenc
Plan Menu	Coublevie
Lamartine	Crémieu
Simone de Beauvoir	Crolles
Jean Vilar	Echirolles
Louis Lumière	Echirolles
Europole	Grenoble
Lucie Aubrac	Grenoble
Olympique	Grenoble
Charles Munch	Grenoble
Vallon des Mottes	La Motte d'Aveillans
Anne Frank	La Verpillère
François Truffaut	L'Isle d'Abeau
Robert Doisneau	L'Isle d'Abeau
Lionel Terray	Meylan
Rose Valland	Saint Etienne de Saint Geoirs
Fernand Bouvier	Saint Jean de Bournay

Les Allinges	Saint Quentin Fallavier
Fernand Léger	Saint Martin d'Hères
Frédéric Mistral	Saint Maurice l'Exil
Jean Ferrat	Salaise sur Sanne
Pierre Dubois	Seyssinet Pariset
Marc Sangnier	Seyssins
P et G Grange	Seyssuel
Trièves	Mens
Les Pierres Plantes	Montalieu Vercieu
Les Mattons	Vizille
La Garenne	Voiron

- **Collèges privés retenus au Plan numérique :**

Institution Saint Charles	Vienne
Collège La Salle (Aigle)	Grenoble

En parallèle, le Département continue à développer le numérique dans tous les collèges isérois

1. Avec des infrastructures performantes grâce à un programme d'équipement et de maintenance continu

Forts d'un parc de plus de 14 000 ordinateurs, les collèges isérois affichent un taux d'équipement par élève supérieur à la moyenne nationale (1 ordinateur pour 3,8 collégiens, contre 1 pour 4,5 à l'échelle nationale).

Près de 2,2 millions d'euros sont annuellement consacrés à l'acquisition et au renouvellement des postes informatiques et des équipements numériques intégrés aux pratiques pédagogiques (vidéo projecteurs, dispositifs numériques interactifs, imprimantes 3D, ...).

18 assistants numériques et 1 coordonnateur sont déployés dans les territoires pour assurer la maintenance des matériels (ordinateurs, serveurs, réseau). Cette assistance informatique de proximité, mise en œuvre par le Département depuis 2012, a permis d'améliorer le fonctionnement des systèmes informatiques des collèges.

2. Pour des collèges mieux connectés : cap sur le Très Haut Débit

Le Département de l'Isère assure également la fourniture haut débit des collèges. Compte-tenu de la croissance des usages-en ligne, l'amélioration des liaisons desservant les établissements est un objectif majeur pour la collectivité.

Tous les collèges engagés dans le plan numérique disposeront d'un raccordement au Très Haut Débit (THD) au cours de l'année 2017/2018. Ces liaisons exploitent pour partie le Réseau d'Initiative Publique du Département, en permettant aux collèges situés en milieu rural de bénéficier de débits atteignant jusqu'à 50 Mbits/s.

L'objectif de montée en débit pour les autres collèges se poursuit au rythme du déploiement de la fibre départementale (Isère THD), les collèges ayant été ciblés comme sites prioritaires dans ce cadre. A l'horizon 2022, l'ensemble des collèges du Département seront raccordés à la fibre.

3. En faisant évoluer l'ENT pour le rendre plus accessible

L'Environnement Numérique de Travail (ENT), déployé dans l'ensemble des collèges, connaît également des évolutions, notamment une refonte de son interface. Depuis 2017, élèves, parents et enseignants ont ainsi accès à un portail plus intuitif, plus clair et répondant aux normes du *responsive design*, qui permet un affichage dynamique et adapté du contenu quel que soit le support de consultation (ordinateur, smartphone, tablette).

A la rentrée 2016, la fédération d'identité a été mise en place ; elle permet aux personnels de l'Education nationale de se connecter à l'ENT avec leurs identifiants académiques.

La politique jeunesse

Le Département a voté en mars 2016 la mise en œuvre d'un plan départemental pour la jeunesse visant à répondre en proximité, lisiblement, de façon efficiente et en coordination avec l'ensemble des acteurs concernés aux besoins des 12 à 25 ans. Pour réussir ce pari de la proximité et agir de manière très pragmatique dans les territoires, le Département prévoit la mise en place de Contrats Territoriaux pour la Jeunesse. Une convention cadre dont la DSDEN est signataire a pour objectif d'acter l'engagement de chacun à soutenir la démarche de mise en place des Contrats Territoriaux Jeunesse. Les dispositifs et projets en direction des collégiens s'inscrivent dans ce cadre-là.

Les actions éducatives du " Pass isérois du collégien citoyen (PICC)"

Mis en place par le Département en 2016 dans le cadre du Plan jeunesse départemental, le Pass isérois du collégien citoyen accompagne financièrement et techniquement les équipes des collèges, selon leurs besoins, dans leurs projets éducatifs.

Les actions proposées par le Département complètent le travail mené en classe et permet aux collèges de construire des projets interdisciplinaires cohérents avec leurs objectifs pédagogiques. Elles permettent aux élèves, rendus acteurs de leurs apprentissages, d'enrichir leurs savoirs et de développer leur conscience citoyenne.

Le PICC a été élaboré par le Département en concertation avec les services départementaux de l'Education nationale. Il instaure un partenariat entre chaque collège et le Département qui apporte financements et accompagnements méthodologiques.

Ce dispositif encourage également la réalisation de projets construits en lien étroit avec les acteurs locaux qui s'inscrivent dans la dynamique territoriale insufflée par le Département.

Pour l'année scolaire 2017/18, plus d'un million d'euros sont ainsi mobilisés pour déployer ce dispositif à destination des collèges isérois.

Le PICC met en œuvre des projets thématiques en lien avec les centres d'intérêt des 12-15 ans :

Sport et culture :

Ces actions favoriseront la démarche artistique et plus globalement le contact direct avec des œuvres et des artistes. Le collégien pourra également s'imprégner de la richesse de son patrimoine par des initiations aux pratiques sportives, particulièrement en montagne.

Découverte professionnelle :

Menées en partenariat notamment avec les chambres consulaires, ces actions visent à faire prendre conscience aux élèves de la diversité des métiers pour leur permettre de fonder, de manière positive et choisie, leur parcours professionnel. Ces actions permettront, entre autre, une approche concrète du fonctionnement de l'entreprise.

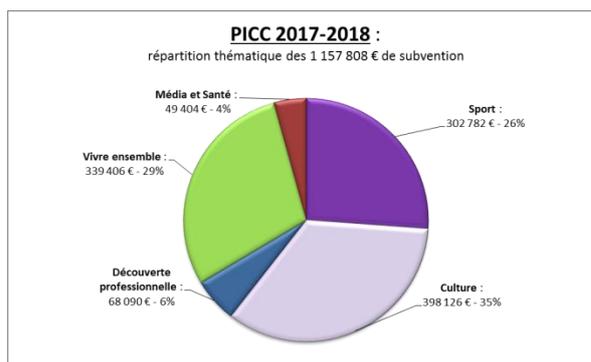
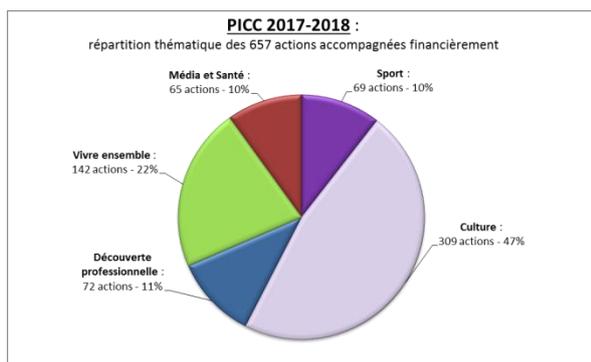
Vivre ensemble :

Ces actions auront pour but de faire comprendre les interactions entre l'élève et son cadre de vie. Elles permettront aux collégiens de mener des expérimentations pour s'approprier des repères, leurs droits et devoirs, pour devenir des citoyens responsables.

Prévention et santé :

Etre un futur citoyen actif demande une connaissance des limites et potentialités du numérique. Les actions d'éducation aux médias permettront ainsi aux collégiens d'appréhender leur identité numérique et se familiariser avec ces outils du quotidien.

De même, pour favoriser la réussite scolaire, les actions de sensibilisation, de prévention et de promotion de la santé leur permettront de mieux s'épanouir dans leur apprentissage.



"Isère 1968-2018, 50 ans de J.O."

Une action sur l'olympisme permet à chaque établissement de mener une réflexion sur l'apprentissage de la citoyenneté par le biais du sport.

En 2017/2018, cette action sera complétée par un appel à projets sur le thème des Jeux Olympiques de 1968 qui se sont déroulés en Isère.

4 journées de découverte des disciplines inscrites aux jeux olympiques d'hiver seront organisées soit 1 journée par massif. Ces initiations seraient réalisées sur le temps scolaire pour toucher des collégiens éloignés de la pratique sportive. Les coûts de transport, de location de matériel, d'accès aux domaines skiables et d'encadrement diplômé seront pris en charge par le Département.

Chaque établissement pourra s'inscrire pour une, ou plusieurs journées d'initiation selon le taux de sollicitation, et obligatoirement à l'un des supports culturels suivants :

- Visite de l'exposition ski et JO au Musée Dauphinois

- Prêt de l'exposition itinérante du Musée
- Participation aux manifestations en lien avec l'anniversaire des JO de Grenoble

Les internats, de nouveaux outils de prévention pour les jeunes en difficulté

A la rentrée scolaire 2017-2018, des expérimentations seront menées sur le territoire du Sud Grésivaudan, de Porte des Alpes et du Haut Rhône Dauphinois pour faire des internats des outils de prévention.

Une plateforme pour aider les jeunes à trouver leurs stages

La création d'une plateforme, isere.monstage.fr, permettant le rapprochement de l'offre et de la demande de stages et la diffusion d'actualités et d'outils sur l'orientation est en cours d'étude. Seront affichées l'ensemble des offres de stages en Isère, avec un filtre géographique.

L'expérience de la plateforme Gresivaudan.monstage.fr alimentera la réflexion au niveau départemental. L'adhésion au projet des entreprises, des associations employeurs et des services des collectivités locales sera recherchée pour que des offres de stages de qualité soient diffusées en nombre suffisant. Une innovation dans les modalités d'accueil sera par ailleurs recherchée.

Les Jeunes Ambassadeurs pour les Droits auprès des Enfants (JADE)

Le Département, aux côtés de la DSDEN et d'autres partenaires, porte cette action qui vise la sensibilisation des enfants (collégiens, accueils de loisirs, MECS, IME) aux droits.

Le transport scolaire

La Région Auvergne Rhône-Alpes et le Département de l'Isère sont à compter de cette rentrée partenaires pour l'organisation du transport des enfants de leur domicile vers leur établissement. La loi du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) a en effet transféré aux Régions cette compétence. Mais comme le permet la législation, la Région Auvergne Rhône-Alpes a souhaité maintenir la mise en œuvre de ce service par le Département de l'Isère par voie de délégation, afin de garantir continuité et proximité, en évitant ainsi toute rupture pour l'usager.

En 2017, le budget départemental consacré aux mobilités s'élève à 143 millions d'euros, dont 60 M€ pour les lignes *Transisère* à vocation scolaire et 40 M€ de dotations aux autorités organisatrices de la mobilité à la fois portées par la Région et le Département, permettant le financement d'une partie du coût du transport scolaire sur les périmètres de transport urbain.

En moyenne, chaque enfant transporté sur le réseau départemental coûte environ 1500 euros.

Dans le cadre des négociations relatives au transfert de compétence, le Département a défendu auprès de la Région le maintien de la gratuité pour les élèves relevant de sa compétence, qu'il avait instaurée en 2015. Ainsi, l'accès à l'éducation reste garanti pour chaque enfant et les ménages voient leur pouvoir d'achat augmenter.

Cette gratuité ne dispense pour autant les élèves d'être en possession d'un titre de transport valide. Celui-ci garantit la sécurité à bord des véhicules et permet en outre d'optimiser l'exploitation du réseau. Les inscriptions sont réalisées uniquement auprès de la cellule Pack Rentrée, dont les

coordonnées figurent sur www.isere.fr ou dans la brochure Pack Rentrée distribuée dans tous les établissements scolaires.

L'abonnement délivré aux élèves concerne les zones tarifaires du réseau **Transisère** de leur trajet domicile-établissement. Il permet de voyager sans limitation du 1^{er} septembre au 31 août, y compris les week-ends, vacances et jours fériés. Il permet également d'emprunter les réseaux urbains inclus dans ce périmètre.

En cas de nécessité, des abonnements donnant accès au réseau ferré SNCF ou aux lignes d'autres Départements sont mis à disposition des demandeurs.

Pour l'exercice 2017-2018, **7 500** nouvelles cartes OÙRA! et **38 500** Pass annuels Transisère ont été délivrés. **1 800** élèves empruntant les autres réseaux (SNCF, Savoie, Drôme, Rhône, Ardèche...) ont également bénéficié d'un titre de transport gratuit, fourni par le Département.

En matière de contrôles à bord, une période de tolérance de 15 jours débutera à compter de la rentrée scolaire, pour permettre la mise à jour progressive des cartes OÙRA!.

Parce que le transport scolaire est précieux dans nos territoires, la Région Auvergne Rhône-Alpes et le Département de l'Isère sont mobilisés auprès des familles. Le service délivré, performant et de qualité, assure une rentrée sereine à tous nos jeunes.

Le "Pack Rentrée": 3 services pour préparer la rentrée scolaire

Le Pack Rentrée, est une grande réussite de la politique jeunesse du Département.

Ce dispositif d'aides pour les parents isérois permet d'alléger le coût de la scolarité de leurs enfants et de simplifier leurs démarches. Il propose 3 services autour des loisirs, de la restauration et des transports qui permettent de redonner du pouvoir d'achat aux familles :

- **le Pack' loisirs**. Il s'adresse à tous les collégiens isérois. Pour seulement 8 €, il contient 56 € de réductions pour découvrir et pratiquer des activités sportives et des loisirs culturels.

Pour bénéficier des activités à tarif réduit, il suffit de présenter les **7 Pass** sous forme de coupon papier à l'un des 2 800 partenaires :

- > "**1 Pass'sport**" offrant une réduction de 15 € pour l'inscription à activité sportive annuelle association, structure communale ou intercommunale ;
- > "**1 Pass'culture**" offrant une réduction de 15 € pour l'inscription à une activité culturelle annuelle (école de musique, bibliothèque, théâtre...) en association, structure communale ou intercommunale ;
- > "**2 Pass'sport découverte**" cumulables auprès d'un même partenaire, offrant deux réductions de 4 € chacune pour :
 - un forfait de ski dans une station iséroise,
 - une manifestation sportive,
 - une entrée à une manifestation sportive (entrée ou frais d'inscription),
 - une découverte d'activité sportive (*entrée en piscine, base de loisirs, location de terrain de tennis, séance d'équitation, bowling, accrobranche*),
 - un stage sportif.
- > "**2 Pass'culture découverte**" cumulables auprès d'un même partenaire, offrant deux réductions de 4 € chacune pour :
 - un livre, DVD, CD,
 - une place de cinéma,

- une manifestation culturelle (entrée ou frais d'inscription),
- une découverte d'activité culturelle (*séance de dessin, théâtre...*),
- une entrée dans un musée du Département ou l'achat d'un article en boutique de musée départemental,
- un stage culturel.

> "**1 Pass'matos**" offrant une réduction de 10 € pour :

- une location ou un entretien de matériel sportif (skis, raquettes, vélo...).

Le Pack' loisirs peut être commandé jusqu'au 31 octobre 2017 (date limite d'achat), à raison d'une commande par enfant et par année scolaire. Il est distribué directement dans l'établissement scolaire et il est utilisable jusqu'au 30 septembre 2018.

Pour l'année 2016/2017, le Pack loisirs a été commandé par 30 970 collégiens.

- **le Pack' restau.** Il s'adresse à tous les collégiens scolarisés dans un établissement public isérois. Ce service propose une réduction sur la facture de demi-pension (barème d'aide selon quotient familial). L'aide peut être sollicitée en cours d'année scolaire, toutefois son attribution n'est pas rétroactive sur les trimestres échus.

Le Département finance près de la moitié du coût du repas pris dans un restaurant scolaire géré par la collectivité, soit 3.80 € par déjeuner. Le Pack' restau a permis à 12 500 familles de bénéficier de réductions supplémentaires en 2016 - 2017.

Afin de diminuer de moitié le gaspillage alimentaire d'ici 2018, le Département a mis en place une politique de lutte anti gaspillage dans les restaurants scolaires en formant ses agents et en sensibilisant les collégiens à la nécessité d'adopter un comportement alimentaire responsable.

- **le Pack' transport.** Il s'adresse aux élèves de primaires, aux collégiens ainsi qu'aux lycéens.

Pour la troisième année consécutive, l'ensemble des élèves relevant du périmètre de compétence du Département pourra bénéficier de la gratuité des transports scolaires.

En quelques clics via le site internet du Département (www.isere.fr rubrique Pack Rentrée), les familles peuvent demander ces 3 services.

Ce service en ligne est toujours très apprécié des usagers avec 76% des demandes réalisées par internet en 2016 et 93% de taux de satisfaction (source enquête octobre 2016).

Pour les aider dans leurs démarches, la Cellule Allô Pack Rentrée est également à leur disposition pour répondre à toutes leurs questions.

L'évolution de la carte scolaire

En Isère, la capacité globale des collèges est supérieure de 8 900 places au nombre d'élèves, soit l'équivalent de 14 collèges vides. La situation varie entre secteurs géographiques : l'agglomération grenobloise est par exemple en surcapacité (l'équivalent de 9 collèges vides) alors que certaines zones du centre/nord Isère manquent de places. Dans un même secteur géographique, elle varie aussi entre établissements : quelques collèges grenoblois sont par exemple pleins ou presque pleins (Champollion, Stendhal, Fantin-Latour) alors que d'autres sont à moitié vides (Aimé Césaire, Olympique,...).

Globalement la surcapacité est durable : en 2020 elle devrait encore atteindre 5 500 places dont 3 500 sur l'agglomération grenobloise, ce qui justifie une grande prudence dans la création de places supplémentaires et un travail prioritaire sur l'ajustement de la carte scolaire des collèges.

Le Département s'est donc fixé trois règles :

- limiter les constructions et extensions de collèges aux seuls secteurs qui sont à la fois en sureffectif et éloignés de collèges sous-utilisés ;

- rééquilibrer les effectifs par des ajustements de carte scolaire entre collèges en sureffectif et collèges sous-utilisés, dans les autres secteurs ;
- privilégier des collèges à taille humaine respectant la mixité sociale, en optimisant les surfaces existantes pour réduire la facture d'énergie.

Le Département poursuivra fin 2017 et en 2018 les réflexions sur la carte scolaire des collèges grenoblois et dans les secteurs en tension.

L'ouverture des collèges en dehors du temps scolaire

Les collèges sont dotés d'équipements de qualité, gymnases et plateaux sportifs, amphithéâtres, salles de musique, salles banalisées...

Le Département a souhaité faire des collèges isérois des lieux plus ouverts à la vie culturelle et citoyenne locale en proposant la mise à disposition de ces équipements en dehors du temps scolaire aux communes et associations locales. Durant l'année scolaire 2016-2017, 38 communes ou associations sportives ou culturelles ont fait le choix d'utiliser ces locaux.

Des outils pratiques et juridiques ont été mis en place pour un déploiement optimisé et sécurisé. Une nouvelle convention type qui vise à simplifier les procédures afin qu'un plus grand nombre d'acteurs locaux puissent bénéficier de ce dispositif est disponible. Cette convention a été établie en partenariat avec l'Education nationale.

Des moyens humains et financiers pour l'éducation

Des moyens humains accompagnés et formés

Les agents des collèges bénéficient chaque année, pour la majorité d'entre eux, de 6 jours de formation dont une journée qui leur est totalement dédiée « les itinérantes RH », journée qui leur permet de mieux connaître la collectivité et d'exprimer leurs besoins.

Les formations s'inscrivent dans leurs missions quotidiennes, comme la formation aux gestes et postures, aux bonnes pratiques hygiéniques, aux techniques de nettoyage,

Afin de mieux répondre aux besoins des agents, un travail est en cours sur une nouvelle formule de formation et d'accompagnement.

Des achats mutualisés pour plus de qualité et un coût moindre

Le Département pilote un groupement d'achats permettant aux collèges d'accéder à des services et des fournitures nécessaires à leur fonctionnement tels que produits d'entretien, photocopieurs, matériels divers, maintenances des équipements ...

87 collèges utilisent ces marchés qui permettent par le regroupement des achats d'obtenir des prix compétitifs et une qualité supérieure. Une enquête réalisée auprès des collèges révèle un taux de satisfaction de près de 80 % pour la qualité et pour le prix.

Afin d'associer en amont les collèges à l'élaboration et à l'évaluation des marchés du groupement, un groupe de travail réunit régulièrement les gestionnaires de collèges.

76 millions d'euros pour l'éducation en 2017

Investissement : 50 M€ (travaux et équipements)

Fonctionnement : 26 M€ (dotations, restauration [hors budget CMC], accompagnement éducatif)

Parmi les principales dépenses :

16,78 millions d'euros pour la modernisation des collèges

25,35 millions d'euros pour la maintenance et la mise en accessibilité.

5,68 millions d'euros pour l'équipement informatique et mobilier des collèges, ainsi que les équipements de restauration scolaire.

10,19 millions d'euros de dotation de fonctionnement des 96 collèges.

1 million d'euros pour la réussite scolaire et l'épanouissement des élèves.

5,58 millions d'euros pour participer au fonctionnement des collèges privés.